

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SECURITE SOCIALE

C A B I N E T

du 3 Mai 1995
/)ECRET N° 95-90/MTFPSS/CAB
Rapportant les dispositions du décret
94/91 du 17 Mars 1994 en ce qui concerne
certains agents de l'Etat.
En tête AKERA Julienne.-

/ _ E P R E M I E R M I N I S T R E , C H E F
D U G O U V E R N E M E N T

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;
(/u la Convention Collective du 1er Septembre 1960 applicable aux
agents contractuels et auxiliaires de la Fonction Publique de la République du
Congo et plus particulièrement en ses annexes II, III et IV ;
(/u le décret n° 61/130-MF du 9 Mai 1962 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/192/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/53 du 4 Février 1975 modifiant l'annexe 5 à la
convention collective du 1er Septembre 1960 .
(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 94/91 du 17 Mars 1994 portant radiation de certains
agents de l'Etat des effectifs de la Fonction Publique ;
(/u l'arrêté n° 942 du 23 Mars 1954 fixant les règles à suivre en cas
d'urgence pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale
Française ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le rapport de la Commission Administrative de Recours de Mars
1995 ;
(/u la lettre n° 0263/PM du 29 Mars 1995 du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement autorisant la réintégration dans la Fonction Publique de 47
Ex-Décisionnaires du Parti Congolais du Travail (PCT) ;

(/) E C R E T E :

Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n° 94/91 du 17 Mars 1994 portant radiation de certains agents de l'Etat des effectifs de la Fonction Publique, en ce qui concerne les agents dont les noms, prénoms et matricules de solde sont repris ci-après. Les intéressés recouvrent l'intégralité de leur traitement dû pendant la période de radiation indue.

N° d'ordre	Matricule	Noms et Prénoms	Grade	Catégorie
1	132729 W	AKERA Julienne	Contractuel	E 12 1er échelon
2	132588 W	AKILABI Angèle	Contractuel	D9
3	132310 S	ANDOU-ANDOU(Dieudonné)	Contractuel	F 14
4	132714 J	ATIA ROSE Chantal	Contractuel	F 14
5	132754 N	BADIDILA Charlotte	Contractuel	E 12
6	132616 C	BADIDILA Mélanie	Contractuel	D9
7	132857 X	BAHANA Adéline Virginie Annette	Contractuel	D 9
8	132662 H	BAKANGUILA Jean Richard)	Contractuel	D9 3è échelon
9	132732 G	BIKOYI Godefroy Marcel	Contractuel	
10	132644 K	BONONGO Mélanie Véronique	Contractuel	D9 1° éch.
11	132628 S	BOUANDZOBO Guy Lucien Nestor	Contractuel	D9
12	132786 W	BOUKA Ida Marie	Contractuel	C 8
13	133054 Z	DJABOHA-MEBOUCK (Thérèse)	Contractuel	E 12
14	132736 R	EKORO Jacqueline	Contractuel	E 12
15	132859 B	ELION Dieudonné	Contractuel	E 12
16	132867 Y	ETONGANDZELA Marguerite	Dactylographe qualifiée	E 12
17	133024 A	GBENE Gaston	Contractuel	F 14
18	132647 S	GONDORO Laurent	Contractuel	F 12
19	132741 F	IKONGO Bernard	Contractuel	E 12
20	132658 V	KIATATOUKA Jeanine	Secrétaire Sténo-Dactylo	D9
21	132648 U	LIBANI Adolphe	Contractuel	D9
22	132855 T	MADZOU née TOUKANOU (Emilie)	Contractuel	E 12

23.	132673 L	MBAKA-MBABA(Madeleine)	Contractuel	D 9
24.	132613 E	MBOCHI Henriette Clarisse	Contractuel	D9
25.	131036 Z	MBOKO née ONDZIE(Anne Marie)	Contractuel	D 9
26.	132850 G	MEKUIDA Angélique	Contractuel	D9
27.	133023 U	MELENGO-MEKODI(Joseph)	Contractuel	F 14
28.	132974 V	MOUTINO(U Augustine)	Contractuel	D9
29.	132701 B	MOUTOMBO Emilienne	Contractuel	F 14
30.	132847 W	NDE(Jean Paul Sam)	Contractuel	D9
31.	132720 B	NDINGA née MAMBATA (Julienne)	Contractuel	D 9
32.	132655 N	NDZITOUKOULOU BIMAKA (Pierrette)	Contractuel	D9
33.	132863 P	NGAMA Jean Bruno	Contractuel	H 19
34.	132935 T	NGANGA(Antoinette Madeleine)	Contractuel	F 14
35.	132608 P	NGANGA née BANZOUZI (Jacqueline)	Contractuel	D9
36.	133122 U	NGANIE Mélanie	Contractuel	D 9
37.	132604 F	NGASSAKI née OBONDO (Joséphine)	Contractuel	D9
38.	132665 P	NGATSE Alphonsine	Contractuel	D 9
39.	132711 C	NGOMA Joséphine	Contractuel	E12
40.	132652 G	NGOUANDZA Jeanne Odette	Contractuel	D9
41.	132681 H	NSANGOU(Bernadette)	Contractuel	D 9
42.	132676 T	OBOSSO Marcel	Contractuel	D9
43.	132632 E	OLOUMBA Béatrice	Contractuel	D9
44.	132678 X	OPOUERE Bernadette	Contractuel	D 9
45.	132636 N	PEYA(Célestin Jean Claude)	Contractuel	D9
46.	132638 T	YOKA née BOULAMO Thérèse)	Contractuel	D 9
47.	132873 R	YOUMA Pauline	Contractuel	D 9

Article 2 - Le présent décret ^{qui} prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Mars 1994 date de radiation des intéressés, sera ~~enregistré~~, publié ^{au journal officiel} ~~et communiqué partout où besoin sera~~ /-

Brazzaville, le 3 Mai, 1995



Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO -

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale,

Le Ministre Délégué auprès du Minsitre
de l'Economie et des Finances, Chargé du
Budget et de la Coordination des Régies,



Professeur Anaclel TSOMAMBET -



Lus Daniel Adamo MATETA -

AMPLIATIONS /

PR	2	DGCF	2
PM	2	IGE	2
TOUS MINISTERES	26	INTERESSES	47
DGFP/DGCA	2	DOSSIER	141
DGB	2	SGG/BC	3./-

11